

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale

**Étaient absents excusés :**

**Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT**

---

**OBJET : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES –  
SORTIES ORGANISÉES EN 2024 POUR LES SENIORS**

Rapporteur : Théo PEREZ

Pour l'année 2024, le CCAS prévoit d'organiser, en plus de la sortie annuelle du Maire en juin, deux autres sorties, à savoir :

**Judi 18 avril - Sortie "Entre gourmandise et rire"**

Auzebosc - Visite immersive de la Chocolaterie Hautot

Routot - Déjeuner à l'Auberge de l'Écurie

Routot - Spectacle "À la rencontre de Bourvil"

**Judi 10 octobre - Sortie "Doux comme un pétale de rose"**

Veules-les-Roses - Visite guidée

Fontaine-le-Dun - Déjeuner à la Table du Dun

Ermenouville - Château et jardins de Mesnil Geoffroy

Pour l'encaissement des participations aux sorties, une délibération doit être prise, détaillant le coût de chaque sortie.

Au vu de ces éléments,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré,

ORGANISE en plus de la sortie annuelle de juin, deux sorties en 2024.

FIXE les tarifications suivantes :

Jeudi 18 avril – AUZEBOSC / ROUTOT	90 €
Jeudi 10 octobre – VEULES-LES-ROSES / FONTAINE-LE-DUN / ERNEMOUVILLE	85 €

Un tarif préférentiel fixé à 10 € est proposé aux personnes bénéficiant des tickets services, dans la limite de 10 personnes.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S